

**Table des matières :**

1. Edito
2. Société de Tir
3. TVA sur l'eau potable
4. Réorganisation communale
5. Assemblée communale
6. Conseil communal
7. Projet de rénovation du complexe scolaire et de la halle de gymnastique
8. Déchetterie
9. Gilbert Chevillat prend sa retraite
10. Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif
11. Conclusion

EDITO

2010 restera probablement gravé dans les mémoires des conseillers communaux et des citoyennes et citoyens de Montfaucon. En effet, plusieurs annonces le prouveront.

Tout d'abord, cette année marque le départ en retraite de notre employé communal, M. Gilbert Chevillat, qui, après plus de 33 ans au service de notre commune, nous quitte pour prendre une retraite bien méritée.

Ce départ a induit une réflexion globale du Conseil communal sur les tâches à venir de notre personnel communal, composé jusqu'ici de 4 personnes, représentant 2,58 EPT (équivalent plein temps). Un redimensionnement, tant au niveau exploitation qu'au niveau de l'administration a permis de réduire les EPT de 2,58 postes à 2,05.

Ensuite, un formidable projet de rénovation du complexe scolaire (datant de 1956) est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale, du moins en ce qui concerne les mandats de travail attribués à des bureaux d'architecture et d'ingénieurs. La commission mise sur pied pour réfléchir à cette réalisation, vient de choisir un avant-projet et va, sur cette base, proposer un crédit pour la nomination des mandataires à la prochaine assemblée communale.

Enfin, les comptes de la commune bouclent sur un excédent de produits pour 2009, ce qui n'était plus arrivé depuis 2000, soit 9 ans.

Nous sommes donc heureux de toutes ces bonnes nouvelles. Nous n'avons pas d'éoliennes, mais des idées à faire valoir.

Ce résultat montre que le travail des autorités communales est un travail d'équipe, que personne n'est à la traîne et que les employés communaux ont bien compris l'importance de ces mesures pour les années à venir.

Je tiens ici, personnellement, à féliciter toutes ces personnes pour leur qualité d'écoute, pour la confiance acquise et la disponibilité de tous les instants du personnel et des membres des autorités.

J'espère que ces dispositions continueront de faire avancer la cause communale et qu'elles seront comprises par toute la population, malgré les nombreuses difficultés et résistances émises par certains.

Il est parfois dur de ne pas céder aux critiques et autres remises en cause, cependant restons prêts à affronter les défis qui nous attendent et ne baissons pas les bras.

Continuons notre travail pour le bon positionnement de notre commune et pour que notre village traverse les crises dans le respect de notre première préoccupation, celle du confort et du bien-être de notre population.

Claude Schaffter, maire

**Société de Tir**

La Société de Tir de Montfaucon communique :

Tirs obligatoires à Soubey

Samedi 29 mai 2010 de 09.00 h. - 11.00 h.
Samedi 28 août 2010 de 13.30 h. - 16.00 h.

Tirs en campagne à Soubey

Vendredi 04 juin 2010 de 18.00 h. - 20.00 h.
Samedi 05 juin 2010 de 13.30 h. - 16.00 h.
Dimanche 06 juin 2010 de 08.30 h. - 11.30 h.



TVA sur l'eau potable

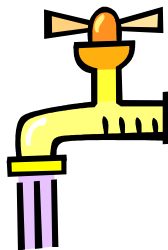
Depuis le 1^{er} janvier 2010, la loi fédérale concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été modifiée, en particulier en ce qui concerne les collectivités publiques.

En effet, dès cette année, les différents services des collectivités qui atteignent un chiffre d'affaires supérieur à Fr. 100'000 (Fr. 250'000 jusqu'à présent) sont assujettis à cette taxe.

Ainsi, pour la commune de Montfaucon, un 2^{ème} service communal est soumis à la TVA dès l'année 2010, à savoir le service des eaux.

Dès lors, ne soyez pas étonnés de voir que la TVA sera ajoutée aux prochaines facturations de l'eau potable.

Bien que cette taxe n'ait pas pu être présentée à la dernière assemblée communale du budget, nous ne pouvons qu'appliquer cette nouvelle disposition fédérale et vous remercions de votre meilleure compréhension.



Réorganisation communale

A l'automne 2009, le Conseil communal a entrepris un vaste débat – commencé en 2008 déjà – avec le personnel communal, afin de trouver des solutions à la crise financière qui paralyse la commune depuis plusieurs années déjà. Des propositions concrètes ont permis de créer un débat serein et honnête avec le personnel communal.

Ces discussions ont abouti à un redimensionnement de l'administration et de l'exploitation communale.

Le poste d'aide de bureau à 18 % sera supprimé à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette décision fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale. Cette décision est totalement étrangère à la personne de Mme Odine Affolter que nous saluons ici pour son engagement de tous les instants. Mme Affolter ne peut qu'être félicitée pour son ouverture et son entregent. Elle a su montré sa flexibilité et sa compréhension lors de toutes les discussions menées avec le Conseil communal. Elle part fin 2010 avec le sens du devoir accompli et dans une transparence totale avec le Conseil communal. Merci Odine.

Le nouvel employé communal, M. Marc-André Dubois est engagé à 75 % en remplacement de M. Gilbert Chevillat. Il n'assumera plus la conciergerie et aura un aide appelé tâcheron. Sa part de travail dévolue à la STEP passe ainsi de 40 à 25 %.

La partie conciergerie sera dorénavant assumée par une personne spécialisée. Ceci représente une fonction à 20 % environ, soit 390 heures. Ce poste sera assuré par Mme Filomena Chevillat, épouse de M. Denis Chevillat.

Le tâcheron, M. Denis Chevillat, assurera quant à lui, 10% environ des 2060 heures d'un poste à plein temps pour différentes tâches de voirie, eau, eaux usées et autres aides de l'employé communal qui, lui, est engagé à 75 %.

Différentes adaptations de salaire et cotisations du 2^{ème} pilier ont été mises en place.

Le Conseil communal tient à remercier le personnel communal pour son ouverture et sa disponibilité lors de tous ces entretiens qui se sont déroulés durant de nombreux mois.

Nous demandons à la population un peu de patience et de tolérance durant cette année 2010 pour la mise en place de cette restructuration. Cas échéant, faites part au Conseil communal de vos critiques et non pas à la population.

Claude Schaffter, maire



Assemblée communale

Le lundi 10 mai aura lieu la prochaine assemblée communale. L'ordre du jour est chargé, mais nous espérons bien qu'avec les rapporteurs, chaque citoyennes et citoyens pourront se renseigner et obtenir toutes infos utiles sur le fonctionnement de notre commune. Ci-dessous, l'ordre du jour :

1. Lecture du PV de la dernière assemblée.
2. Information du Conseil communal sur la réorganisation des services communaux.
3. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2009 de la commune de Montfaucon.
4. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'alimentation en eau potable des fermes de Montcenez et décider la consolidation du crédit de construction.
5. Décider la suppression du poste d'aide de bureau.
6. Election d'un membre et d'un suppléant à la Commission de vérification des comptes.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 340'000.00 destiné à financer les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour le projet de rénovation du complexe scolaire. Financement par un emprunt.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 220'000.00 destiné à financer le réaménagement des Eco-Point de la commune. Financement par un prélèvement sur le Fonds de réserves « Ordures » et par un emprunt.
9. Divers et imprévu.

Les points 3 et 7 seront particulièrement importants. Venez nombreux et faites régner un esprit citoyen. Prononcez-vous massivement sur l'avenir de votre commune. Le Conseil communal vous souhaite une belle soirée.

Claude Schaffter, maire



Conseil communal

M. Bernard Farine, conseiller communal depuis le 1^{er} janvier 2005, a donné sa démission honorable pour le 30 avril 2010.

Le Conseil communal tient ici à rendre un hommage appuyé à Bernard pour son excellent travail et son engagement de tous les instants dans la vie communale.

Bernard Farine c'est un peu la force tranquille du Conseil. Celui qui réfléchit avant de s'exprimer et celui aussi qui apporte toujours un avis pertinent dans l'adversité. Nous ne pouvons que déplorer ce départ pour raisons professionnelles.

Nous souhaitons dans tous les cas beaucoup de plaisir à Bernard pour sa « retraite » de la vie politique locale et dans l'exercice difficile de sa profession. Nous le remercions sincèrement pour tout ce qu'il a apporté à la commune et nous lui souhaitons, ainsi qu'à toute sa famille, nos vœux les meilleurs pour sa vie future.

Pour remplacer Bernard, nous cherchons une personne capable de donner un peu de son temps libre pour la communauté de Montfaucon. Tâche difficile aujourd'hui que de pouvoir dégager du temps libre pour la commune. Mais ne désespérons pas et le Conseil encourage vivement celui ou celle qui veut s'engager. Alors à bientôt.

Claude Schaffter, maire





Projet de rénovation du complexe scolaire et de la halle polyvalente

Lors de l'assemblée communale du 25.02.2008, la population de Montfaucon avait accepté à l'unanimité un crédit de Fr. 28'000.—, afin de mandater un bureau d'architecture pour la réalisation d'un avant-projet concernant la rénovation du bâtiment scolaire et la transformation de l'actuelle halle de gymnastique.

Le bureau ADA Sàrl à Delémont, représenté par M. Pierre Ruch, architecte, en collaboration avec une commission communale, a pu présenter l'avant-projet aux autorités, au début du mois de mars.

Pour passer à la phase suivante, c'est-à-dire à la réalisation du projet définitif, la commission, maître en la matière, a soumis une demande d'offre à plusieurs bureaux d'architecture et bureaux techniques (ingénieur civil, électricien, chauffage, ventilation et sanitaire) pour établir un budget d'honoraires pour cette réalisation. Celui-ci se monte à Fr. 340'000.—, somme qui sera soumise au vote des citoyens lors de la prochaine assemblée communale.

Il est certain que l'avant-projet réalisé à ce jour pourra être sujet à quelques modifications, tenant compte des souhaits du corps enseignant, des sociétés locales et de la population, sans pour autant subir des variations fondamentales.

A l'heure actuelle, quelques inconnues sont encore de mise, comme par exemple le choix du système de chauffage, le choix des matériaux, la production d'énergie et bien sûr, le financement du projet qui a été estimé à Fr. 3'850'000.—.

Si tout fonctionne comme prévu, les plans définitifs devraient être déposés en automne 2010 pour la demande du permis de bâtir. Les travaux devraient pouvoir débuter après les vacances de Pâques en 2011, afin de pouvoir profiter au maximum du début de la belle saison.

La Commission et les autorités communales espèrent que la population donnera son soutien et participera en grand nombre à l'assemblée, en acceptant le crédit proposé pour la réalisation de cet important projet.

Giovanni Todeschini



Déchetterie

Le projet de réaménagement de la nouvelle déchetterie avec la création d'un Eco-Point sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

En effet, vu la nouvelle organisation du ramassage des déchets urbains combustibles (DUC), la commune doit entreprendre les démarches pour la mise en place de containers semi-enterrés en remplacement des bennes actuelles.

Le projet prévoit l'installation de 6 containers semi-enterrés sur la place actuelle « Chez Amez », 1 container à la REKA et 1 aux Sairains. De plus, le Conseil communal prévoit la construction d'un bâtiment sur la place « Chez Amez » où seront entreposées entre autres, les bennes à carton, à papier, à verre, à boîtes de conserve + alu, à habits et les huiles.

Pour le financement de cet investissement conséquent, le Conseil communal proposera, lors de la prochaine assemblée communale, le vote d'un crédit de Fr. 220'000.—.

Andreas Villiger





Gilbert Chevillat prend sa retraite

Gibus, c'est ainsi que chacun l'appelle, peut se prévaloir d'une longue et fructueuse carrière à la commune de Montfaucon.

Gibus est entré en fonction le 1^{er} avril 1977. Après 33 ans au service de la commune, notre employé dévoué, polyvalent et compétent, bénéficiera fin mai d'une retraite bien méritée.

Les tâches d'un employé communal sont nombreuses : tout au long de l'année, Gibus s'occupait de l'entretien des routes et des bâtiments communaux, du réseau d'eau, de l'éclairage public, du contrôle de la déchetterie.

Selon les saisons, d'autres tâches plus spécifiques l'attendaient : dès le printemps, il remettait abreuvoirs, clébardes et barres dans les pâturages, taillait les arbres, entretenait les espaces verts,...

En hiver, dès l'aube, il déneigeait les places et trottoirs de la commune.

En décembre, c'est lui qui dressait le majestueux sapin de Noël au milieu du village et distribuait les sapins de Noël à la population.

Gibus était aussi notre concierge de l'école primaire, en fin de journée, c'est en sifflant qu'il balayait les classes. A chaque rentrée scolaire, il passait dans les classes pour prendre contact, se présentait aux nouveaux élèves, puis avec autorité, leur parlait des règles à respecter dans le bâtiment. Enfin gentiment il passait vers tous les élèves pour régler la hauteur des chaises.

Gibus a également été inspecteur du feu et commandant sapeur-pompier. A l'époque, c'étaient encore des fonctions communales.

Le conseil communal, en reconnaissance de son travail, de son dévouement, de sa disponibilité durant toutes ces années au service de la commune, remercie sincèrement son employé. Ces remerciements s'adressent également à son épouse pour sa gentillesse et son aide aux travaux de conciergerie. Les autorités souhaitent à Gibus et Rosemarie une longue et heureuse retraite.

Colette Brühlhart

Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif

La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (LPTP) entrera en vigueur le **1^{er} mai 2010**. Conformément aux articles de cette loi, il sera interdit, dans toute la Suisse, de fumer dans les espaces fermés accessibles au public ou qui servent de lieu de travail à plusieurs personnes.

Cela concerne les bâtiments des administrations publiques, les établissements scolaires, d'hôtellerie et de restauration, ainsi que les installations sportives.

Les salles polyvalentes, les buvettes des clubs, les tentes, les chapiteaux et autres cantines montés lors de manifestations (fête de village, braderie, etc.) ainsi que les salles utilisées pour des manifestations publiques (lotos, soirées dansantes, spectacles) sont aussi considérés comme des espaces fermés.

Le principe général de la loi est le suivant : **il est interdit de fumer dans les espaces accessibles au public.**

L'application de cette loi amènera des changements voire des bouleversements de certaines habitudes, mais elle sera un plus pour la santé publique et bénéfique pour l'ensemble de la population.

Colette Brühlhart



Conclusion

Le Conseil communal espère que vous avez pris du plaisir à lire la présente édition du « Journal Infos Commune ». Il vous remercie de votre bienveillance et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain numéro cet été.

